



***Formation Marche nordique
Brevet Fédéral Niveau 1***

Bulletin d'inscription

M. Mme/Mlle

NOM : Prénom :

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Lieu:

Comité/Structure :

Fonction dans la structure :

N° Licence FNSMR :

Adresse complète :

.....

Téléphone portable : Mail :

Avez-vous déjà pratiqué la marche nordique : oui non

Si oui depuis combien de temps ?

Avez-vous déjà encadré la marche nordique : oui non

Si oui depuis combien de temps ?

Avez-vous déjà suivi un stage/formation en marche nordique : oui non

Si oui avec quel organisme :

Personne à contacter en cas d'urgence :

.....

Droit à l'image :

Dans le cadre de la formation, vous pourrez être filmés, photographiés (sous réserve de cette autorisation). Les photos et vidéos seront à destination des participants à la formation et pourront être diffusés sur les supports de communication de la structure organisatrice (réseaux sociaux, site internet, flyer...).

Je soussigné M, Mme

autorise le CDSMR GIRONDE à prendre et diffuser, à titre gracieux, des photos et vidéos me concernant lors de ce stage.

n'autorise pas le CDSMR GIRONDE à prendre et diffuser, à titre gracieux, des photos et vidéos me concernant lors de ce stage.

Choix de la prestation

Je souhaite participer à la formation Marche nordique Brevet Fédéral Niveau 1, organisée par le Comité départemental du sport en milieu rural GIRONDE, qui aura lieu les 28 et 29 octobre 2017 à :

AQUITAINE SPORT POUR TOUS
Complexe de L'espace d'Ornon
Route de Léognan
33140 VILLENAVE D'ORNON

La formation se déroule sur deux jours soit 16 heures de contenu théorique et pratique.

Prestation : Coût pédagogique de formation (2 jours)

- 125 € licencié FNSMR
- 150 € non licencié FNSMR

Conditions de réservation

Votre place sera réservée dès réception du bulletin d'inscription rempli et du règlement.

Règlement : Chèque à l'ordre du CDSMR GIRONDE.

Les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée des dossiers dûment complétés.

Conditions d'annulation et remboursement

Le chèque sera encaissé à la fin de la formation.

Le CDSMR33 se réserve le droit d'annuler la formation **si et seulement si** le seuil des participants n'est pas atteint (8 personnes minimum).

En cas d'annulation de la part du Comité, le chèque est retourné au stagiaire.

Des pénalités d'annulation seront applicables en cas d'annulation de la part des stagiaires :

- **M-1** : 50% de la totalité de la prestation retenue.
- **Entre J-15 et Jour J** : 100% de la prestation retenue

Nous retourner le **bulletin accompagné du règlement par chèque** à :
Comité départemental du sport en milieu rural Gironde
153 rue David Johnston
33000 BORDEAUX

Fait à,le ____/____/2017

Signature

